

Nom :
Prénom :

Concours exceptionnel de pêche à la ligne au Domaine de Lindre

67 rue Principale
57260 LINDRE-BASSE
Tél : 03 87 35 02 80

Samedi 16 juin 2012

REGLEMENT

Vos numéros de place sont le et le

Afin que le concours de pêche se déroule dans les meilleures conditions, il est indispensable de lire le règlement suivant :

1. Les droits d'inscription sont de 10 euros par pêcheur (+ de 14 ans) et de 5 euros par pêcheur (- de 14 ans).
2. Les places sont attribuées par tirage au sort par ordre d'arrivée le 16 juin 2012 à partir de 7h30 sur la digue de l'étang de Lindre.
3. Il est interdit de pêcher sur les places voisines même si elles ne sont pas occupées.
4. Le concours se déroule sur deux manches : de 9h00 à 10h30 et de 10h30 à 12h00.
5. La pêche doit se réaliser à l'aide d'une seule canne par pêcheur et d'un seul hameçon simple (hameçons doubles et triples interdits).
6. L'utilisation d'un moulinet est autorisée à condition de ne pas gêner les autres concurrents lors des lancers.
7. Sont interdits les modes de pêche suivants : la pêche à la cuillère ou tout autre leurre, la pêche au vif et poisson mort.
8. L'amorçage est autorisé 15 minutes avant le début du concours, soit à partir de 8h45. Rappel autorisé pendant le concours.
9. Le pêcheur doit obligatoirement se munir d'une bourriche maille fine et d'une corde de 3 à 4 mètres. Chaque pêcheur doit avoir la sienne.
10. Les poissons pêchés seront conservés vivants dans l'eau de la bourriche.
11. Après le concours il est procédé à la mesure de la pêche de chaque concurrent.
12. Le classement se fait par point en fonction de la taille de poissons pêchés par espèce par concurrent.
Poisson blanc : 1 point -10 cm
2 points +10 cm
Carpe : 1 point -20 cm
2 points +20 cm
Autres poissons : 1 point / poisson
Si égalité, le nombre de prises départagera les concurrents.
13. Les poissons restent la propriété du Domaine de Lindre.

TOUT MANQUEMENT A CE REGLEMENT SERA SANCTIONNE PAR UNE DISQUALIFICATION

Bonne chance à tous.

Signature :

